

## Avis du CTS HAUTE BRETAGNE sur le PRS3 (cadre stratégique, SRS, PRAPS) et PRSE4 pour la CRSA

En préambule les membres du CTS ont tous félicité l'ARS pour la méthodologie de concertation très en amont avec la liberté de parole encouragée auprès de la démocratie en santé.

La nouveauté consistant en appels à discuter avec des citoyens hors structures via des ouvertures de créneaux « internet » dédiés a été appréciée unanimement.

Les orientations et actions proposées de ce projet apportent des réponses adaptées aux principaux enjeux auxquels est confronté le système de santé breton.

Le projet met en lumière :

- La complémentarité des actions opérationnelles qui doivent être menées et qui devront réussir.
- La volonté des acteurs, en Bretagne, de faire vivre ce PRS pour en faire un moteur afin d'impulser les changements nécessaires dans le système de santé.

Les remarques ici formulées sur les différents documents du PRS 3 soumis à la concertation sont donc à la marge.

Le cadre d'orientation stratégique n'appelle pas de remarques particulières.

Les membres du CTS Haute Bretagne souscrivent pleinement aux 9 objectifs stratégiques proposés, qui mettent l'accent sur les enjeux essentiels de transformation du système de santé, appelé à devenir davantage tourné vers la prévention, moins cloisonné, mieux coordonné et plus efficient.

L'audition de certains membres lors de notre dernière plénière du 26 mai 2023, nous encourage à **insister sur les 4 points suivants** :

### ***1) Le chapitre 3 « favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé » est la mère des batailles.***

Nous pourrions écrire le meilleur PRS possible, sans des acteurs suffisants au niveau de l'offre de soins, ce ne sera que peine perdue.

Il faut accompagner en priorité toutes les fiches actions proposées en insistant fortement sur la promotion de l'attractivité sous toutes ses formes pour les métiers du soin et de la prévention. Il y aura à s'adapter en urgence aux évolutions législatives annoncées à très court terme si on se réfère aux débats actuels à l'assemblée nationale.

## ***2) Il ne faut pas confondre politique de santé et politique de soins.***

80% de la bonne santé potentielle de nos concitoyens est corrélée à leurs comportements et peuvent faire l'objet d'une **politique de prévention attentionnée**.

- Bien manger
- Bien se bouger
- Bien se vacciner et se dépister
- Bien se loger
- Eviter les addictions
  
- .....

Les 20% restants relèvent du curatif et donc du système de soins.

Les 2 premiers chapitres du PRS 3 insistent sur **une politique de prévention** qui doit être une **préoccupation constante de moult acteurs qui ont le pouvoir d'agir sur ces sujets**. Cela **doit être une politique forte**, jusqu'à présent insuffisamment mise en avant par les pouvoirs publics.

### ***3- Avec la pénurie chronique d'offreurs de soins qui s'annoncent pour une dizaine d'année à minima, il va falloir accentuer la coordination entre les acteurs.***

La délégation de tâche, l'allègement administratif et bien d'autres évolutions doivent devenir la boussole pour permettre à nos concitoyens un réel et efficace parcours de soins si besoin.

**4- Enfin, les membres du CTS souhaitent que les élus locaux s'emparent du sujet** en faisant en sorte qu'ils se dotent de moyens efficaces pour se former, réfléchir et accompagner une véritable politique de santé publique (et pas que de soins) au niveau de leur territoire.

En conclusion, les membres du CTS ont apprécié la qualité des documents finaux présentés mais ont souhaité faire part de leur déception au sujet du peu de temps qu'il leur a été alloué pour en prendre connaissance (quelques jours avant la plénière) et l'absence totale de retour sur la partie 2 du PRS 3 à savoir les activités soumises à autorisation.

Le calendrier était sans doute trop contraint au vu de l'ampleur de la tâche.

Gageons que ce PRS3 avec ses acteurs coopératifs, positifs, convaincus et engagés, fera évoluer la politique de santé dont celle du soin vers le chemin du bien être de nos concitoyens.

Le 16-06-2023

Pour le Conseil territorial de santé de haute Bretagne

Didier GILBERT    Président.